

Règlement

Semi & 10K de Bois d'Arcy

du 14 septembre 2025

Au programme

Le club de course à pied de Bois d'Arcy « RUMBA » organise le dimanche 14-09-2025 un semi-marathon, un 10Km course à pied et un 10Km marche nordique. Deux animations seront organisées pour les enfants nés entre 2013 et 2019.

Le semi-marathon et le 10 Km course sont inscrits au « Challenge des Yvelines ».

Le site internet de la course (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>), mis à jour régulièrement, regroupe toutes les informations utiles. **Il est vivement conseillé aux participants de consulter le site internet de la course régulièrement et en particulier la veille de la course afin d'être informé de toute évolution possible du présent document.**

Article 1 – Parcours - Départs

Le parcours du Semi et du 10K est plat et sans difficultés particulières. Le parcours du 10Km marche est en forêt de Bois d'Arcy avec les 300 derniers mètres sur la piste d'athlétisme sur laquelle l'utilisation des bâtons sera interdite.

Départ du Semi et du 10K : 9h30, avenue Jean Jaurès, face au Centre Commercial Leclerc de Bois d'Arcy.

Départ du 10 Km marche : 9h45 au stade Jean Moulin, derrière le Coséc (à 500m du C.C. Leclerc).

Toutes les arrivées seront jugées au Stade Jean Moulin de Bois d'Arcy.

Les animations pour les enfants (1Km et 2 Km) seront organisées à partir de 8h30 sur un circuit devant le centre commercial Leclerc de Bois d'Arcy.

Article 2 – Parking – Vestiaire – Douches - Consignes

Notre partenaire Leclerc de Bois d'Arcy met à disposition le parking de son centre commercial en face duquel sera donné le départ. L'arrivée au stade Jean Moulin se situe à environ 500m du parking.

Un service de consignes sera disponible pour les coureurs.

Des vestiaires/douches seront disponibles à l'arrivée au stade Jean Moulin.

Article 3– Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés seulement si le **dossier d'inscription est complet sur le site internet (les justificatifs ne seront pas acceptés lors du retrait des dossards)**. La pièce d'identité du participant (photocopie acceptée ou pièce d'identité présentée sur smartphone) permettra d'obtenir le dossard soit :

- Chez notre partenaire Endurance Shop Bois d'Arcy (3 avenue Fritz Lang, 78390 – Bois d'Arcy), le vendredi 12 septembre de 14h00 à 17h00 ou le samedi 13 septembre de 9h00 à 17h00.
- Le jour de la course, dimanche 14 septembre de 8h00 à 9h15 au centre Commercial Leclerc de Bois d'Arcy

Article 4 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par une puce électronique intégrée au dossard. Le dossard doit impérativement être fixé sur la poitrine et clairement visible. Il ne doit pas être modifié. Malgré la vérification des puces et un système de détection très performant, il reste un très faible pourcentage de non-détection au passage de la ligne d'arrivée, en particulier si le coureur ne passe pas sur le tapis détecteur. Malgré tous les efforts des organisateurs pour classer tous les arrivants, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de l'absence du classement d'un coureur.

Article 5 – Secours Médicaux

Les organisateurs du Semi & 10K de Bois d'Arcy assureront la mise en place des moyens permettant d'assurer la sécurité des participants présents dans le cadre des courses. La couverture sanitaire sera assurée par la Protection civile des Yvelines. Un médecin, présent sur le parcours, pourra décider de la mise hors course d'un participant pour

des raisons de santé. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité. Des signaleurs, positionnés tout le long du parcours disposent d'un téléphone et des N° d'urgences à appeler en cas de problème.

Article 6 – Barrières horaires - Abandon

Les temps de parcours maximum sont :

- Semi-marathon : 2h30
- 10 Km : 1h20
- 10 Km marche : 2h15

Au-delà de ces temps de course, les coureurs encore sur le parcours devront rendre leur dossard. Tout participant hors délai décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et ne pourra être classé.

Abandon : Tout participant souhaitant abandonner devra impérativement contacter le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 7 – Classement et récompenses

Le classement général « scratch » et le classement par catégories d'âge seront établis conformément au règlement de la FFA.

Tous les participants passant la ligne d'arrivée dans le délai imparti recevront un lot.

La cérémonie des podiums débutera à 11h30 au stade Jean Moulin à Bois d'Arcy et récompensera :

- Semi-marathon : les cinq premiers des classements scratch Hommes et Femmes
- 10 Km : les cinq premiers des classements scratch Hommes et Femmes
- 10 Km marche : le premier et la première arrivant(e)s.

Article 9 – Assurances Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels inhérents à la course. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé des participants.

Article 10 – Charte éthique

En participant au Semi & 10K de Bois d'Arcy, chaque participant s'engage à :

- ▶ Respecter l'environnement :
 - Ne rien jeter au sol au-delà des caniveaux ou de la limite de la chaussée et hors des zones de ravitaillement et des aires de déchets pour protéger l'environnement et faciliter la récupération. Les coureurs doivent conserver leurs déchets jusqu'à une aire de déchets située au niveau de chaque zone de ravitaillement, pour s'en débarrasser. L'organisation se réserve le droit de disqualifier les coureurs jetant volontairement leurs déchets en dehors d'une aire de déchets.
 - Ne pas sortir du parcours officiel afin de préserver la forêt domaniale et les espaces naturels traversés.
- ▶ Respecter les autres coureurs :
 - Ne pas tricher avant, pendant ou après la course.
 - N'utiliser aucune substance dopante conformément aux articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.
 - Respecter autrui : coureurs, bénévoles, spectateurs.
 - Contribuer à faire du Semi & 10K de Bois d'Arcy un moment festif, de plaisir et de partage.
- ▶ Faire preuve de solidarité :
 - Porter assistance à toute personne le nécessitant.

Article 11 – Protection des données personnelles – CNIL

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant les données personnelles des participants. En s'inscrivant à la course, les participants acceptent que leurs coordonnées soient conservées par l'organisateur pour une durée de 5 ans aux fins de leur adresser, soit directement soit par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription, des informations sur le Semi & 10K de Bois d'Arcy.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès, de suppression et de rectifications aux données personnelles les concernant en envoyant leur demande par mail à l'organisateur : semiboisdarcy@gmail.com

Article 12 – Droit à l'image et utilisation d'images sur l'événement

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant autorise les organisateurs à utiliser et à diffuser éventuellement les supports photographiques ou vidéos comportant son image, sa voix captées lors du Semi & 10K de Bois d'Arcy.

Article 13 – Force majeure / Annulation

En cas de force majeure comme événement climatique, catastrophe naturelle, ou toutes décisions administratives, ou circonstances qui pourraient mettre en danger la santé et/ou la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course, d'en modifier le tracé, ou d'apporter tout changement nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'organisateur contactera les participants par mail ou par SMS et via le site de l'événement, pour les informer de la situation.

Si la course devait être interrompue pour un cas de force majeure, les participants devront se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur, les inscrits pourront demander le report de leur inscription pour l'édition 2026.

Article 14 – Inscriptions

L'événement est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, selon les limites d'âge suivantes :

- Semi-marathon : nés en 2008 et avant
- 10 Km course et marche : nés en 2010 et avant
- 2 Km enfants : nés entre 2013 et 2016
- 1 Km enfants : nés entre 2017 et 2019

Les inscriptions s'effectuent à partir du 15 avril 2025 par internet, sur le site « Onsinscrit.com » jusqu'au vendredi 12 septembre 2024 – 22h00.

Attention : pas d'inscriptions courrier, pas d'inscription en présentiel.

Les prix des inscriptions, par personne physique, sont fixés comme suit : ⁽¹⁾

	Par Internet ⁽¹⁾ Du 15/04 au 31/05	Par Internet ⁽¹⁾ Du 01/06 au 14/07/25	Par Internet ⁽¹⁾ Du 15/07 au 12/09/25	En présentiel Forum des associations de B.A. Le 06/09/25
Semi-marathon	€22	€24	€26	
10 Km	€16	€17	€18	
10 Km marche	€16	€17	€18	
Animations enfants				Gratuit

Pour chaque inscription, l'organisateur reversera 1€ à la fondation « Les Blouses Roses »

(1) : Plus frais de gestion du site internet 1€50 / 1€85

Toute inscription est nominative, ferme et définitive. Chaque participant certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies lors de l'inscription et participe à l'événement sous sa propre et exclusive responsabilité.

Pour le confort des coureurs le nombre de participants au Semi et 10K de Bois d'Arcy est limité à 1000.

Tout dossier d'inscription devra inclure les pièces suivantes :

- ▶ Formulaire d'inscription dûment complété sur le site internet avec acceptation du règlement de la course,
- ▶ Paiement des droits d'engagement et de dossier.
- ▶ Présentation sur le site d'inscription de soit :
 - Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA (**saison 2025-2026**) conformément à la « Règlementation des Manifestations Running 2025 » publiée par la FFA.
 - Pour les majeurs, présentation de **l'attestation du Parcours Prévention Santé datant de moins de 3 mois** au jour de la course (questionnaire disponible sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr/>).
 - Pour les mineurs, présentation d'une **attestation santé et d'une autorisation parentale** (Voir site du ministère des sports : <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-de-non-contre-indication-la-pratique-sportive-remplace-par-un-questionnaire>). Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

L'ensemble des pièces du dossier d'inscription est à faire parvenir **avant le vendredi 12 sept. 2025** à 22h00 via le site « On s'inscrit.com »

Tout dossier d'inscription sera considéré incomplet s'il ne comporte pas les documents demandés ci-dessus. Dans ce cas, le dossard sera annulé et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

L'attribution d'un dossard est faite à titre personnel et ne peut en aucun cas être transférée à un autre coureur.

Article 15 - Acceptation

La participation au Semi & 10K de Bois d'Arcy implique l'acceptation expresse par chaque participant du règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisation se réserve la possibilité de modifier ce règlement et en informera les inscrits via le site internet de l'évènement (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>)